

Communiqué de presse - 20/07/2021

SANTÉ

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2^{ÈME} GÉNÉRATION

LES PARTENAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2^{ÈME} GENERATION

- CPAM Vendée ;
- CAF Vendée ;
- Conseil Départemental de la Vendée ;
- Inspection Académique de Vendée ;
- Centre Hospitalier Départemental ;
- CPTS Centre Vendée (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ;
- Conseil de l'Ordre de la Vendée ;
- EPSM G. Mazurelle ;
- IREPS 85 ;
- AMAQY ;
- Toutes les structures ou associations œuvrant dans le champ de la prévention et promotion de la santé.

FINANCEMENTS

- Un financement direct de 30 000 € de l'ARS dont 20 000 € pour la coordination du Contrat ;
- Des financements indirects de par la participation de partenaires financés par l'ARS pour intervenir dans le cadre des CLS.

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire signent aujourd'hui le Contrat local de santé – 2^{ème} génération. Institué par la loi HPST – Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009, le Contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il permet la mutualisation des moyens pour répondre à un besoin local à travers une approche « globale » (prévention, accès aux soins, accompagnement médico-social, déterminants sociaux de la santé). Ce CLS – 2^{ème} génération fait suite au CLS – 1^{ère} génération qui couvrait la période 2012-2018.

Après une évaluation menée auprès des partenaires de la Ville (institutionnels et associatifs), 3 ambitions ont été définies pour le CLS 2^{ème} génération :

1. **Prévention et promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;**
2. **Accès aux droits et accès aux soins ;**
3. **Accompagnement à la longévité accrue.**

Suite à la définition de ces 3 ambitions, des groupes de travail regroupant des habitants, des élus et des partenaires ont été mis en place sur un modèle collaboratif. En résulte la rédaction de 25 fiches-actions qui définissent le cadre du CLS – 2^{ème} génération. Parmi ces fiches-actions, 5 priorités ont été définies pour la 1^{ère} année de mise en place :

- **La prévention** (Collectif Prévention pour la mise en place de projets, Sport-santé, lutte contre la COVID-19) ;
- **L'accompagnement à la parentalité** avec la valorisation du REAAP local (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) ;
- **La santé mentale** à travers une réflexion sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale permettant de travailler de manière concertée sur cette thématique avec l'ensemble des partenaires du territoire ;
- **L'apport de solutions concrètes pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale** (cartographie du territoire en terme d'offre médicale et paramédicale, développement de nouvelles Maisons de Santé Pluridisciplinaires, favoriser l'accueil des stagiaires, développer le projet de pépinière médicale facilitant l'installation de jeunes médecins) ;
- **Améliorer l'offre de soin en gérontologie** avec la création d'un schéma « gérontologie » à l'échelle de l'Agglomération et le projet de « L'EHPAD de demain ».